



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



TRADE
MARK
EAST AFRICA

Growing Prosperity Through Trade

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine:

Évaluation d'Impact pour le Burundi



www.uneca.org



www.trademarkea.com



La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine :

Évaluation d'Impact pour le Burundi

Nations Unies - Commission Economique Pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique de l'Est 2019

Table des Matières

Résumé	3
1. Qu'est-ce qu'est la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine ?.....	4
2. La Zone de Libre Échange Continentale Africaine – Un Accord critique pour le Burundi ?.....	7
3. Quels seront les bénéfices de la ZLECAf pour le Burundi ?.....	10
3.1 Analyse de la ZLECAf avec le modèle d'Equilibre Général Calculable	11
La ZLECAf se traduira par des gains importants en terme de bien-être.....	12
L'effet sur les revenus tarifaires sera probablement minime.....	13
3.2 Analyse de la ZLECAf avec le modèle d'Equilibre Partiel	13
Les gains à l'exportation seront importants dans les secteurs manufacturiers	14
La ZLECAf augmentera les importations intra-africaines du Burundi.....	16
La ZLECAf mènera à la création d'échange	17
4. Conclusions	19
Bibliographie	21

Résumé

- ❖ Les exportations du Burundi vers le reste de l'Afrique ont connu un déclin ces dernières années au profit des pays asiatiques. Cette situation pourrait, cependant, changer rapidement avec la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) qui augmentera le commerce intra-africain du Burundi en réduisant les barrières tarifaires et non-tarifaires à son commerce avec les pays africains.
- ❖ La ZLECAf augmentera les exportations intra-africaines du Burundi et l'augmentation sera plus prononcée dans le secteur manufacturier.
- ❖ La ZLECAf pourrait améliorer la sécurité alimentaire, promouvoir l'industrialisation et suppléer les efforts que fournit déjà le Burundi dans la mise en œuvre de son Programme National de Développement 2018-2027.
- ❖ Pour tirer pleinement parti de la ZLECAf, le Burundi devrait, entre autres : (i) S'associer aux cinq autres pays membres de la CAE pour approcher les négociations et la mise en œuvre de la ZLECAf en tant que bloc ; (ii) S'appuyer sur les atouts du pays pour profiter au mieux de l'Accord ; (iii) Tirer profit des concessions accordées aux Pays Moins Développés (PMD) ; (iv) Explorer les nouveaux instruments de financement pour assister dans la mise en œuvre de l'Accord ; (v) Développer une politique gouvernementale soutenant la diversification de l'économie burundaise.

1. Qu'est-ce qu'est la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine ?

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) couvrira potentiellement les 55 États membres de l'Union Africaine, faisant d'elle la plus grande zone de libre-échange (en termes de pays participants) dans le monde depuis la création de l'Organisation Mondiale du Commerce. A ce jour, 54 pays africains ont signé l'accord, à l'exception de l'Érythrée. Bien qu'elle soit dénommée une zone de libre-échange, sa portée est beaucoup plus étendue que celle d'une zone de libre-échange traditionnelle car elle inclura des protocoles sur les investissements, les politiques de concurrence et les droits de la propriété intellectuelle. De plus, le protocole sur la libre circulation des personnes est une part importante du marché unique africain proposé. Une fois complète, la ZLECAf sera une zone de libre-échange à l'échelle continentale pour les états qui auront déposé leurs instruments de ratification.

Tableau 1 : Zone de libre-échange continentale : caractéristiques principales

Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine			
Protocole relatif au commerce des biens	Protocole relatif au commerce des services	Protocole relatif au règlement des différends	Négociations de la deuxième phase
<ul style="list-style-type: none"> Élimination des taxes et des restrictions quantitatives frappant les importations Obligation de traiter les importations non moins favorablement que les produits nationaux Élimination des obstacles non tarifaires Coopération entre les administrations douanières Facilitation du commerce et des transits Recours commerciaux, protection des industries émergentes et exceptions générales Coopération sur les normes et la réglementation concernant les produits Assistance technique, renforcement des capacités et coopération 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence de la réglementation régissant les services Reconnaissance mutuelle des normes, des licences et des certifications des prestataires de services Libéralisation progressive des secteurs des services Obligation de traiter les prestataires de services étrangers non moins favorablement que les prestataires nationaux dans les secteurs libéralisés Exceptions générales et exceptions relatives à la sécurité 	<p>A adopter</p>	<ul style="list-style-type: none"> Droits de la propriété intellectuelle Investissement Politiques de concurrence

Source : CEA et UA (2019)

Les objectifs principaux de la ZLECAf sont de créer un marché unique continental pour les marchandises et les services, avec la libre circulation des hommes et femmes d'affaires et des investissements, et de poser la fondation pour l'établissement d'une Union Douanière Continentale. Elle promouvra également le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, et résoudra les défis liés aux adhésions multiples et qui se chevauchent. Selon l'Article 4 de l'accord portant création de la ZLECAf, aux fins de l'accomplissement et de la réalisation des objectifs de l'accord, les États membres devraient :

- Éliminer progressivement les barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce des marchandises ;
- Libéraliser progressivement le commerce des services
- Coopérer en matière d'investissement, de droits de propriété intellectuelle et de politique de la concurrence ;
- Coopérer dans tous les domaines liés au commerce entre les États membres ;
- Coopérer en matière douanière et dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce ;
- Concevoir un mécanisme de règlement des litiges concernant leurs droits et leurs obligations ; et
- Établir et maintenir un cadre institutionnel pour la mise en œuvre et l'administration de la Zone de Libre-Échange Continentale.

L'Article 8 de l'Accord stipule que les États membres appartenant à d'autres Communautés Economiques Régionales (CER) qui ont déjà atteint des niveaux plus élevés d'élimination des droits de douane et des obstacles au commerce doivent maintenir et, dans la mesure du possible, améliorer le niveau plus élevé de libéralisation des échanges entre eux. Il est également essentiel que les États membres des quatre unions douanières africaines (CEMAC, CAE, CEDEAO et SACU) parviennent à un consensus sur la ratification et la mise en œuvre commune. En tant qu'unions douanières avec des tarifs extérieurs communs, ils ne peuvent pas procéder à des réductions tarifaires sans porter atteinte au caractère commun de leurs tarifs extérieurs et, partant, à l'intégrité de l'union douanière (ARIA XI, 2019 : 62). De plus, l'Article 19 de l'accord stipule explicitement que les CERs coexisteront avec la ZLECAf.

Quand est-ce que la ZLECAf entrera-t-elle en vigueur ? Selon l'Article 23 et 24 de l'Accord, l'entrée en vigueur adviendra 30 jours après le dépôt du 22ème instrument de ratification auprès du Président de la Commission de l'Union Africaine. L'accord portant à l'établissement de ZLECAf est donc entré en vigueur le 30 Mai 2019 pour les 24 pays qui avaient déposé leurs instruments de ratification¹. La phase opérationnelle a été lancée à Niamey, au Niger le 7 Juillet 2019, à la suite d'un sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine. Les cinq instruments opérationnels régissant l'accord lancé lors de la réunion sont : des Règles d'Origine bien définies, un forum de négociation en ligne, un mécanisme de surveillance et d'élimination des obstacles non tarifaires en ligne, une plateforme panafricaine de paiements et de règlement numériques, ainsi qu'un portail observatoire du commerce Africain (UA, 2019a et 2019b).

¹ À ce jour, 27 pays ont ratifié l'accord ; ce sont : le Ghana, le Kenya, le Rwanda, le Niger, le Tchad, la République du Congo, Djibouti, la Guinée, eSwatini (ancien Swaziland), le Mali, la Mauritanie, la Namibie, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire), le Sénégal, le Togo, l'Égypte, l'Éthiopie, la Gambie, la Sierra Leone, la République Sahraouie, le Zimbabwe, le Burkina Faso, le São Tomé et Príncipe, le Gabon et la Guinée Équatoriale (TRALAC, 2019)

Bien que la ZLECAf ait été ratifiée, des éléments essentiels de l'accord (le Calendrier des Concessions Tarifaires, les Règles d'Origine, les Listes d'Engagement Spécifiques sur le Commerce des Services) sont encore en cours de négociations. Sans ces éléments, il ne peut y avoir d'échanges dans le cadre de l'Accord. Cela implique que les échanges commerciaux se poursuivront conformément aux règles des NPF de l'OMC ou telles que prévues par des arrangements spécifiques des Communautés Économiques Régionales (CERs) jusqu'au début des échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord (prévu pour le 1er juillet 2020). Il y a donc beaucoup de points à négocier et les négociations toucheront à de nombreux domaines de la politique économique et de la compétence ministérielle du Burundi. Pour ces raisons, il est important qu'une équipe interministérielle examine les implications potentielles et parvienne à un consensus sur la position à adopter pendant les négociations.

Comment les concessions tarifaires seront-elles négociées ? Les États membres de l'Union Africaine se sont convenus de supprimer 90% de leurs droits de douane sur les marchandises sur une période de 5 à 15 ans, ce qui dépendra de la classification du pays comme pays en développement ou pays moins développé, avec un traitement spécial et différencié pour le groupe des sept pays qui sont Djibouti, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Soudan, Zambie et Zimbabwe (voir le tableau ci-dessous). 10% des marchandises seront classifiées sensibles ou seront exclues. Les produits sensibles pourraient être libéralisés sur de plus longues périodes et les produits exclus seront exemptés de toute réduction tarifaire. Les listes de produits exclus, sensibles et non-sensibles seront déterminées par pays, à l'exception des pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Douanière d'Afrique Australe (SACU), pour lesquels des listes communes à tous les pays membres de chacun des 4 groupements régionaux sont établies (ARIA IX, 2019). En tant qu'union douanière, il est essentiel que les six États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est adoptent une position commune sur ces questions - il n'existe pas d'option d'une « géométrie variable » par rapport à l'Accord sans compromettre la viabilité de l'union douanière. En conséquence, les autorités gouvernementales doivent collaborer étroitement avec la Communauté de l'Afrique de l'Est afin d'adopter une position commune en ce qui concerne la réduction des tarifs.

Tableau 2 : Calendrier de libéralisation envisagé dans le cadre de la réforme de la ZLECAf

		Réductions tarifaires		
		Pour les produits non-sensibles	Pour les produits sensibles	Pour les produits exclus
Classement des pays	Pays en Développement	Libéralisation totale dans 5 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 10 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction
	Pays les moins avancés	Libéralisation totale dans 10 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 13 ans	Aucune réduction
	Groupe de six (c'est-à-dire : <i>Ethiopie, Madagascar, Malawi, Soudan, Zambie, Zimbabwe</i>)	85 % de libéralisation totale sur 10 ans (Réduction linéaire) ; 5 % supplémentaires entièrement libéralisés dans 15 ans	Libéralisation totale dans 13 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction

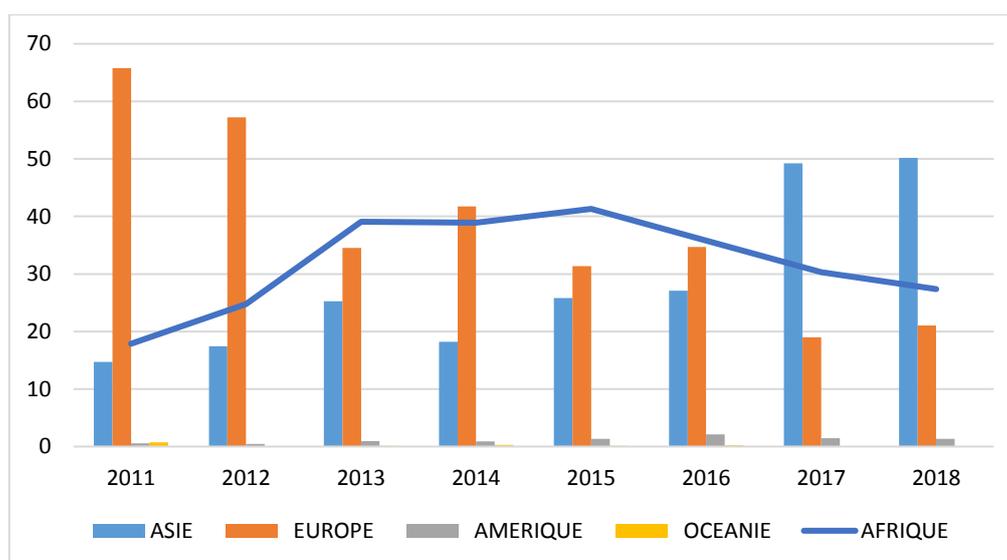
Source: CEA (2019)

Toutefois, seuls les pays ayant ratifié l'Accord (ou y ayant adhéré par la suite) seront tenus par les nouvelles règles et bénéficieront des avantages liés au commerce des biens et des services. En outre, les pays doivent également adopter des arrangements nationaux pour garantir le respect des engagements pris en termes des protocoles de la ZLECAf (TRALAC 2019).

2. La Zone de Libre Échange Continentale Africaine – Un Accord critique pour le Burundi ?

La Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) augmentera le commerce intra-africain du Burundi en réduisant les barrières tarifaires et non-tarifaires à son commerce avec les pays africains. Les exportations du Burundi vers le reste de l’Afrique, bien qu’ayant surpassées les exportations vers le reste du monde en 2015 et 2016, ont connu un déclin ces dernières années. Récemment, l’Asie se positionne en tête de liste des destinataires des exportations burundaises (Figure 1). Cependant, cette situation pourrait changer rapidement avec la mise en œuvre de la ZLECAf.

Figure 1: Part des exportations du Burundi par destination



Source: Office Burundais des Recettes (2014) et Banque de la République du Burundi (2019)

Pendant que le pays se procurait plus du tiers de ses importations de pays africains (ce qui est bien au-dessus de la moyenne Africaine de 13%), ses exportations intra-africaines ne représentaient en moyenne que 23% de ces exportations totales entre 2015 et 2017, avec plus de 45% de ces exportations à destination de son voisin la RDC (Figure 2 et 3). Cependant le pays échange à peine avec ses partenaires de la Communauté de l’Afrique de l’Est vers lesquels les exportations s’élèvent à moins de 10% chacun (Figure 3). La ZLECAf représente donc une opportunité exceptionnelle pour le Burundi de renforcer aussi bien ses échanges intrarégionaux qu’intra-africains. Cela est d’autant plus important compte-tenu de l’atmosphère économique globale actuelle qui s’avère de plus en plus instable.

Figure 2: Part des flux commerciaux du Burundi avec l'Afrique, moyenne 2015-2017

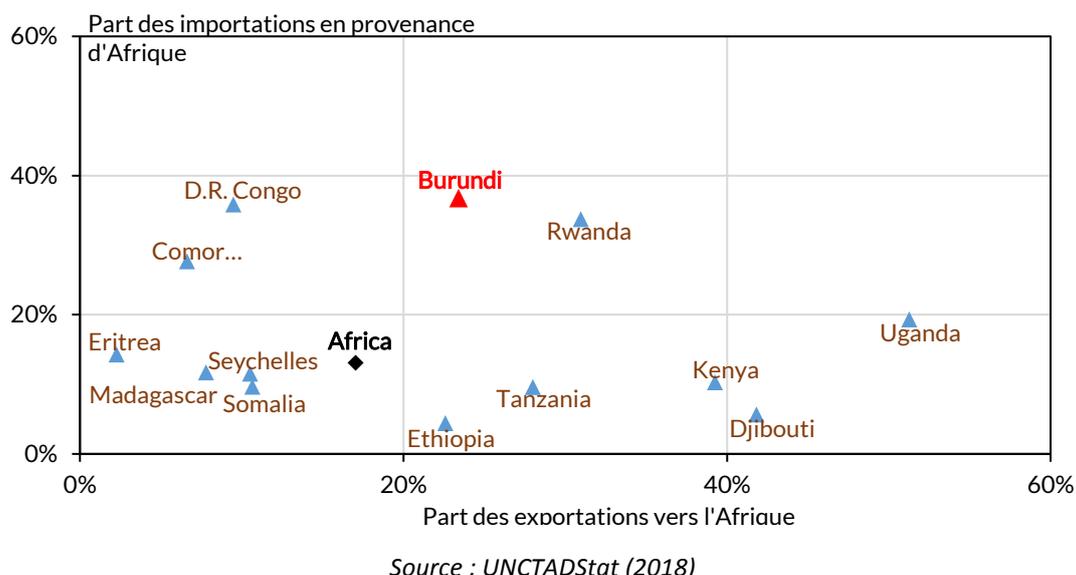
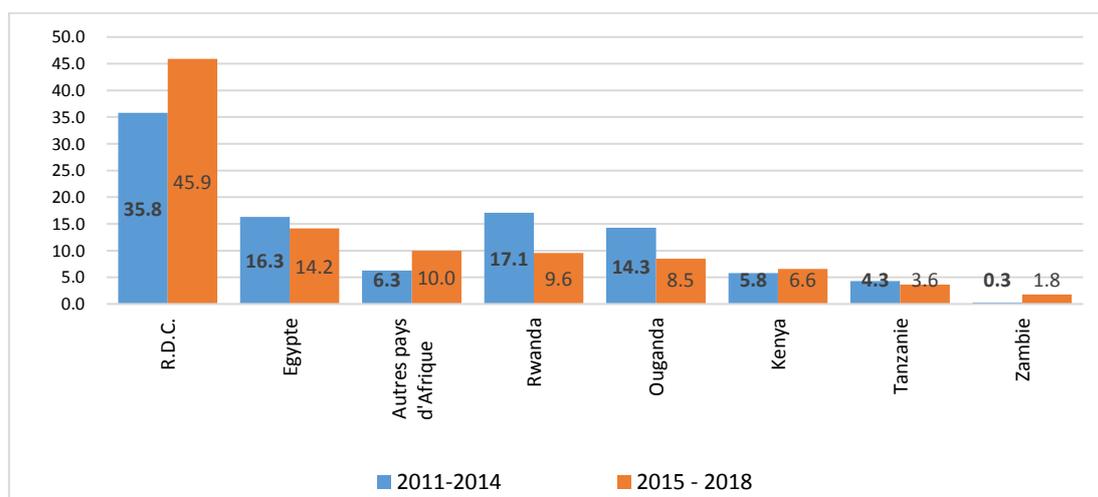


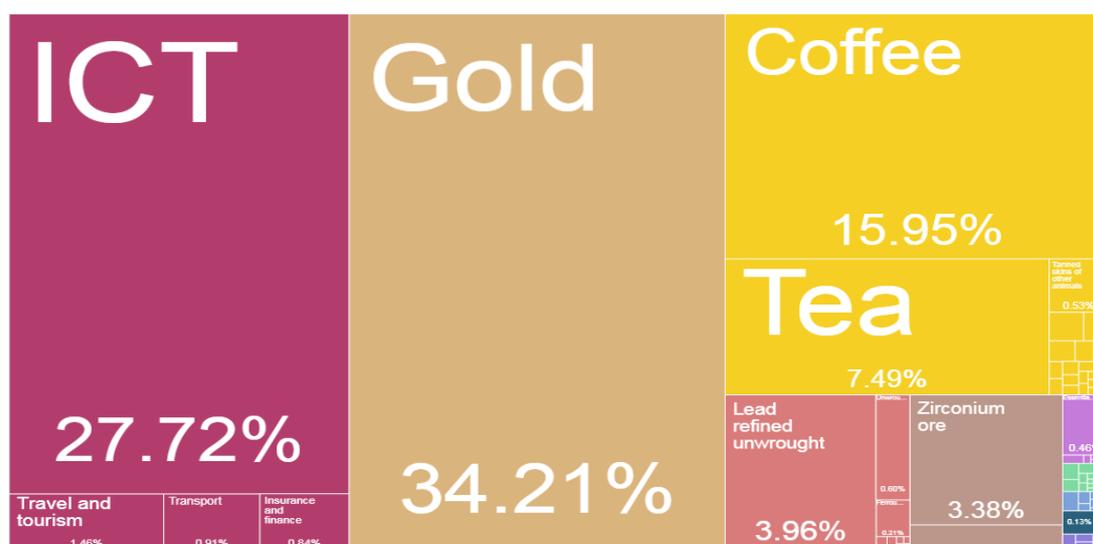
Figure 3: Burundi, Part moyenne des exportations intra-africaines, 2011-2014 et 2015-2018



Source: Office Burundais des Recettes (2014) et Banque de la République du Burundi (2019)

La ZLECAf améliorera également les perspectives de diversification des exportations en haussant la demande d'exportation de produits manufacturés. La performance du pays en termes de diversification a généralement été très faible avec une forte concentration en exportations de services et de produits agricoles et miniers à faible valeur ajoutée, tandis que les exportations de produits manufacturés sont quasiment inexistantes (Figure 4). La littérature existante soutient depuis longtemps que la composition des exportations est un élément crucial pour la croissance économique des pays et que ceux dont les exportations sont composées essentiellement de produits manufacturés connaissent une croissance plus rapide que les pays qui n'exportent qu'une faible proportion de produits manufacturés (Hausman et al., 2007 ; Imbs and Wacziarg 2003; Fosu, 1990, 1996 and 2002). Cette relation semble particulièrement forte pour les pays africains (Fosu, 1990, 1996 and 2002). La ZLECAf va donc promouvoir l'industrialisation et suppléer les efforts que fournit déjà le Burundi dans la mise en œuvre de son programme national de développement.

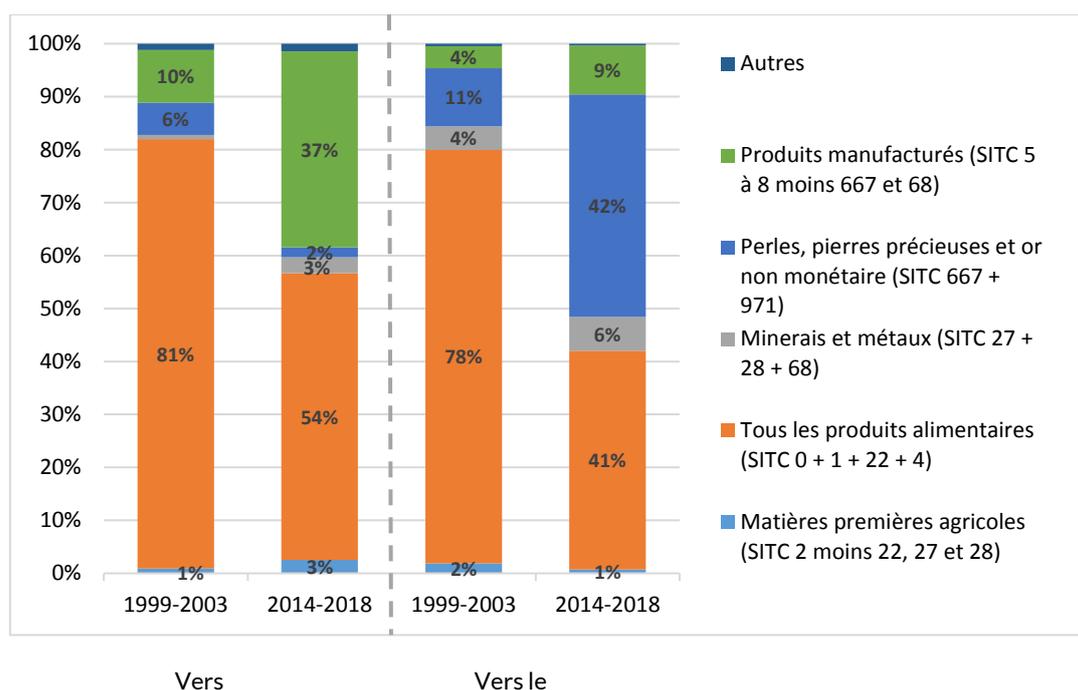
Figure 4: Exportations du Burundi par secteur (% , 2017)



Source: Harvard Université (2019)

De plus, il a pu être observée une augmentation de la part des produits manufacturés dans les exportations totales du Burundi vers le reste de l'Afrique (Figure 5). Ces exportations qui se composaient principalement de produits alimentaires entre 1999 et 2003, ont connu une diversification avec les exportations de produits manufacturés passant de 10% entre 1999 et 2003 à 37% entre 2014 et 2018 des exportations intra-africaines totales. Cela contraste fortement avec les exportations vers le reste du monde qui ont évolué d'une composition lourdement dominée par les produits alimentaires entre 1999 et 2003 à une composition à part presque égale de produits alimentaires et de perles, pierres précieuses et or non-monnaire (produits non transformés et sans valeur ajoutée). La ZLECAf représente donc une opportunité pour le Burundi d'accélérer son industrialisation conformément aux objectifs stratégiques du troisième axe de son plan national de développement (PND) qui vise à « développer une industrie dynamique, diversifiée et compétitive au niveau régional et international » (PND Burundi, 2018). Toujours dans le cadre de la mise en œuvre du PND, la croissance du commerce intra-africain de produits manufacturés intermédiaires engendrée par la ZLECAf pourrait également stimuler considérablement la compétitivité des entreprises et des producteurs nationaux et faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Figure 5: Composition des exportations du Burundi par produits principaux (%)



Source: UNCTADStat (2019)

Le marché africain élargi qui est envisagé dans le cadre de l'Accord, accompagné de politiques commerciales tenant compte des différences saisonnières et des différents niveaux de sécurité alimentaire, permettra une plus grande flexibilité dans le transfert des approvisionnements alimentaires des régions excédentaires vers le Burundi chaque fois que celui-ci connaîtra des déficits (UNECA, 2019). En effet, le secteur agricole reste menacé par les aléas climatiques qui affectent la production agricole et mettent en péril la sécurité alimentaire. Ce fut le cas en 2015 quand les inondations causées par El Niño suivies d'une sécheresse ont sévèrement affecté la production agricole du pays et ont engendré des déplacements de population fuyant l'insécurité alimentaire (FAO, 2017). En raison de la nature périssable de nombreux produits alimentaires agricoles, leurs échanges pourraient être particulièrement sensibles aux améliorations apportées aux délais de dédouanement et à la logistique attendus de la mise en œuvre de la ZLECAf (UNECA, 2018 : 4). Cet accord devrait par ailleurs améliorer l'accès aux produits intermédiaires et ressources agricoles telles que les variétés de semences et machines de meilleure qualité, ce qui impactera positivement la productivité alimentaire (UNCTAD, 2016, Maur and Shepherd, 2015).

3. Quels seront les bénéfices de la ZLECAf pour le Burundi ?

Une étude a été menée par notre équipe utilisant à la fois les modèles d'Équilibre Partiels (EP) et les modèles d'Équilibre Général Calculables (EGC) pour analyser les effets statiques de la ZLECAf sur les pays de l'Afrique Orientale. Les modèles EP donnent l'ampleur des effets directs du changement de politique commerciale sans prendre en compte les interactions sectorielles des marchés (effets de réaction), tandis que les modèles EGC prennent en compte les effets de second tour, tels que les effets intersectoriels et certains ajustements macroéconomiques. Les modèles EGC, cependant, reposent sur un nombre relativement grand d'hypothèses par rapport aux modèles EP, lesquels reposent sur des hypothèses plus simples et plus transparentes – Les résultats de l'EP sont en grande partie déterminés par les données sur lesquelles ils sont basés et seul un nombre relativement limité d'équations est pris en compte dans les simulations. Plus important encore, les données requises pour l'EP sont moins exigeantes que pour l'EGC, et l'EP peut fournir des résultats très désagrégés (niveau

de produit à six chiffres du SH). On peut soutenir que la combinaison des deux modèles fournit une réponse plus complète à l'évaluation de l'impact de la libéralisation du commerce (UNECA, 2017). Cependant, compte-tenu de l'absence de certains pays tels que le Burundi et le Soudan du Sud de la base de données GTAP utilisée pour la computation des modèles EGC, les simulations pour ces pays ont dû se limiter aux modèles EP. Nous pouvons néanmoins jeter un coup d'œil aux résultats des modèles EGC pour les pays de la sous-région présents dans la base de données et pour lesquels l'analyse a été possible, dans l'objectif de nous donner un aperçu de l'impact potentiel de la ZLECAf pour le Burundi, selon l'EGC.

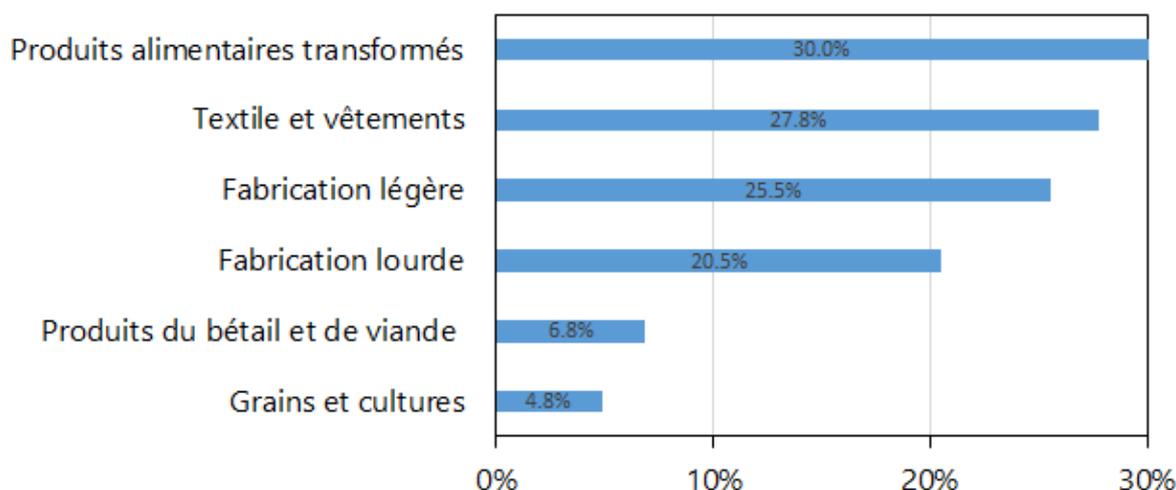
3.1 Analyse de la ZLECAf avec le modèle d'Équilibre Général Calculable

Ce modèle décrit la structure du commerce bilatéral mondial, la production, la consommation et l'utilisation intermédiaire de produits de base et de services, les données sous-jacentes se rapportant à une base de référence de 2014. Le modèle est exploité en utilisant une agrégation régionale qui inclut les régions standard incluses dans le modèle GTAP, avec désagrégation, dans la mesure du possible, de chaque pays de l'Afrique de l'Est. L'agrégation sectorielle initiale couvre 10 secteurs. Nous avons évalué l'impact de la mise en œuvre de la ZLECAf sur l'Afrique de l'Est en simulant la suppression des droits de douane existants sur tous les échanges intra-africains (libéralisation à 100%²).

Nos simulations estiment que la ZLECAf pourrait augmenter les exportations de l'Afrique de l'Est vers le reste du continent d'environ 16% (ou 1,1 milliard de dollars US), les principaux secteurs bénéficiaires étant les produits alimentaires transformés, les textiles et les vêtements, ainsi que la fabrication légère (Figure 6). L'Accord serait également complémentaire aux efforts d'intégration régionale existants. Par exemple, les exportations de la CAE vers le reste de l'Afrique augmenteraient de 33% (ou 560 millions de dollars américains) avec sa mise en œuvre (CEA, 2019a). Bien que l'accord stimule le commerce intrarégional, il n'aura pas nécessairement d'effet significatif sur la balance commerciale globale de la région, étant donné que l'augmentation des exportations intrarégionales entraînera une augmentation des importations intrarégionales. Néanmoins, la ZLECAf encouragera la concurrence et l'efficacité des entreprises en Afrique de l'Est. Grâce à un commerce régional accru, la région construira ainsi des entreprises et des industries plus solides, qui seront en mesure de mieux concurrencer sur les marchés mondiaux. Les résultats montrent que les effets immédiats de la ZLECAf ne sont pas si importants, en raison de la faiblesse des structures actuelles du commerce intra-africain et du commerce régional déjà couvert par les accords existants (par exemple au sein de la CAE).

² Les scénarios de libéralisation totale sont souvent utilisés dans ce type de modélisation lorsque les résultats exacts des négociations sur les tarifs douaniers ne sont pas connus. La seule alternative serait un exercice hautement spéculatif sur les produits pouvant être exclus.

Figure 6: Évolution des exportations de l'Afrique de l'Est vers l'Afrique par secteur



Source: Calculs basés sur la base de données GTAP 10.0.

La ZLECAf se traduira par des gains importants en terme de bien-être

Les gains résultant de la réduction des tarifs douaniers dans le cadre de l'accord peuvent également être mesurés du point de vue du consommateur, qui bénéficiera du prix plus bas des produits importés - ce que l'on appelle « l'effet sur le bien-être ». Les résultats du modèle EGC révèlent un gain net de bien-être de 1,8 milliard de dollars US pour la région de l'Afrique de l'Est grâce à la réduction des droits de douane (Tableau 3).

Tableau 3: Effet sur le bien-être (variation équivalente) de la ZLECAf (en millions de dollars US)

	Efficacité d'Allocation	Effet de Dotation	Effet des Termes de l'Échange	Épargne sur Investissement	Total
Ethiopie	60.6	272.1	-10	-17.1	305.6
Kenya	-7.3	192.4	-28.2	-28.3	128.6
Madagascar	1	6.3	-0.3	0	6.9
Rwanda	19.3	52.2	2.2	0.7	74.4
Tanzanie	250.7	622.6	10.5	-4.1	879.8
Ouganda	15.4	256.7	7.7	-0.1	279.7
Reste de l'Afrique de l'Est	32.5	131.8	-11.4	6.3	159.1
Total	372.2	1534.1	-29.5	-42.6	1834.1

Source: Calculs basés sur les simulations GTAP.

L'effet sur les revenus tarifaires sera probablement minime

Malgré les inquiétudes suscitées par les pertes de recettes tarifaires dues à l'Accord, nos estimations laissent penser que ces pertes seraient modestes. Les pertes de revenus des pays analysés se situent entre 0.1% et 1.3% des recettes totales de l'État (Tableau 4). En outre, les pertes de recettes douanières à court terme ne doivent pas être comprises comme des pertes absolues mais comme une redistribution des revenus de l'État aux consommateurs et aux producteurs (c'est-à-dire une réduction des taxes payées par les consommateurs domestiques et les exportateurs). La perte de revenus peut également être interprétée comme un petit prix à payer pour les avantages économiques plus larges découlant de la mise en œuvre de la ZLECAf. De ce fait, il n'est pas irréaliste de prévoir à moyen et à long terme une augmentation des recettes fiscales et des niveaux d'activité économique plus élevés dus à la ZLECAf.

Tableau 4 : Résumé des résultats des pertes de recettes tarifaires, Post-ZLECAf

	Perte des recettes tarifaires (US\$ million)	Part en pourcentage du total des recettes douanières	Part en pourcentage du total des recettes de l'Etat
Madagascar	2	0.70%	0.10%
Rwanda	6	4.00%	0.30%
Ouganda	23	8.40%	0.60%
Kenya	67	3.20%	0.60%
Ethiopie	61	6.10%	0.70%
Tanzanie	91	6.20%	1.30%

Source : Calculs basés sur la base de données GTAP 10.0.

3.2 Analyse de la ZLECAf avec le modèle d'Équilibre Partiel

Nos simulations d'équilibre partiel reposent sur le modèle WITS-SMART³, dans l'hypothèse d'une libéralisation complète des tarifs sur le commerce intra-africain de biens. Le modèle produit des estimations des effets sur le commerce et de l'effet sur le bien-être. Les données sur les flux commerciaux et les tarifs utilisées dans le modèle sont extraites de la base de données COMTRADE et UNCTAD TRAINS, les données sous-jacentes faisant référence à une année de base 2014. Les élasticités incorporées dans la simulation sont celles de la demande d'importation, de la substitution d'Armington et de l'offre à l'exportation infinie (hypothèse de prise de prix)⁴.

³ Pour de plus amples informations sur le modèle, consulter Laird et Yeats (1986) et, WTO et UN (2011)

⁴ L'hypothèse du «preneur de prix» est généralement réaliste dans le cas de petits pays qui exportent sur les marchés mondiaux et où il est peu probable que leurs propres coûts de production aient une incidence sur les prix dans ce secteur particulier. Même sur les marchés des produits agricoles où le Burundi a traditionnellement concentré ses activités d'exportation, les volumes ne sont pas suffisamment importants pour avoir une incidence sur les marchés mondiaux.

Les gains à l'exportation seront importants dans les secteurs manufacturiers

Les résultats suggèrent que l'ensemble de l'Afrique de l'Est⁵ pourrait gagner environ 737 millions de dollars (13%) de l'augmentation des exportations intra-africaines par rapport aux exportations de l'année de base (Tableau 5). En terme de valeur absolue, les exportations intra-africaines du Burundi augmenteraient d'environ 39 000 dollars (0.4%). Cependant, ces gains évalués sous-estiment en réalité l'impact potentiel de la ZLECAf. Il convient de rappeler que les méthodologies utilisées dans cette analyse ne s'appliquent qu'au commerce des marchandises et ne permettent pas d'estimer le commerce de nouveaux secteurs ou industries au sein des économies confrontées aux nouvelles opportunités ouvertes par la ZLECAf. Les estimations se limitent bien sûr au commerce du secteur formel, bien que le commerce transfrontalier informel représente une part importante du commerce intra-africain. Le commerce des services n'a pas non plus été pris en compte en raison du manque de données et de tarifs sur le commerce bilatéral de services⁶. En outre, la majeure partie du commerce régional existant du pays est déjà couverte par les accords de libre-échange existants entre les CER (Figure 7), et, par conséquent, c'est compréhensible que l'impact mesuré par notre modélisation ne donne pas de résultat très élevé. Néanmoins, cela n'implique pas que l'impact à long terme ne soit pas étendu, car on peut apercevoir un changement majeur dans la structure des échanges après la mise en œuvre de la ZLECAf, en réponse aux nouvelles opportunités offertes.

Tableau 5 : Variation de la valeur des exportations intra-africaines, Post ZLECAf

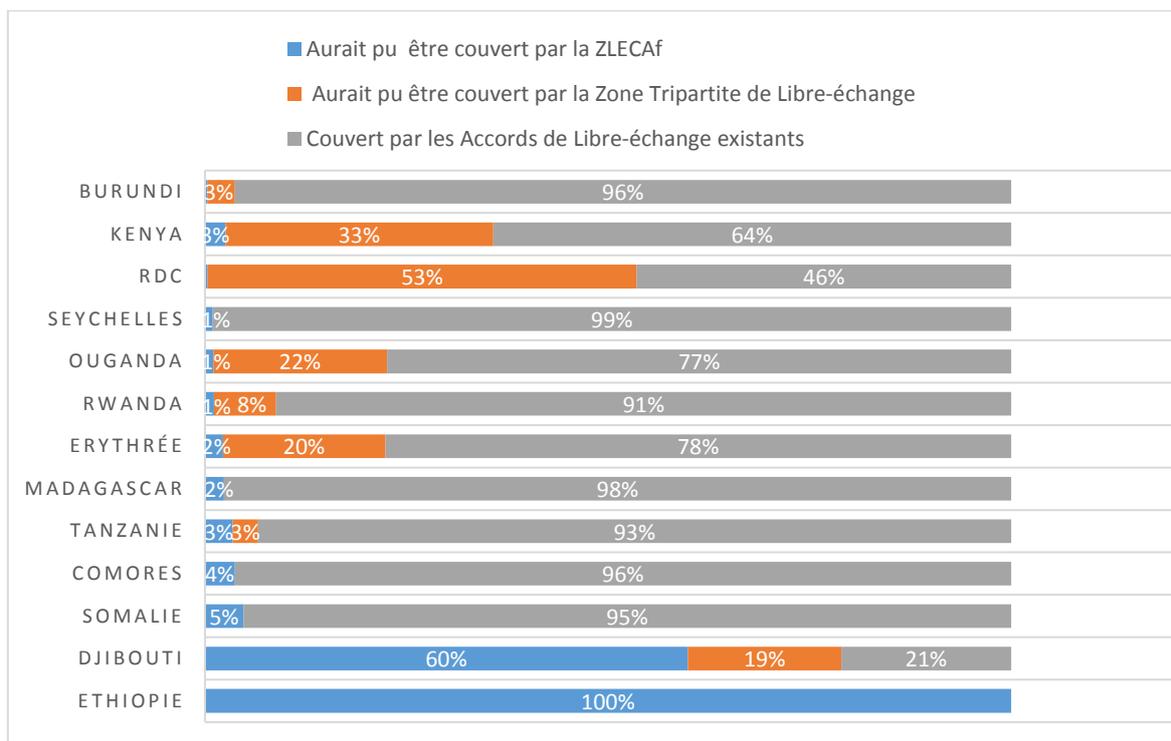
	Montant Absolu (US\$ '000)	Comparé à l'année de base
Afrique de l'Est	736,501	13%
Burundi	39	0.4%
R.D. Congo	9,843	1%
Erythrée	55	1%
Comores	28	1%
Djibouti	716	5%
Seychelles	3,963	7%
Soudan du Sud	401	8%
Kenya	188,227	10%
Ethiopie	10,718	10%
Tanzanie	171,780	17%
Ouganda	198,546	21%
Rwanda	56,010	22%
Somalie	2,988	31%
Madagascar	93,186	47%

Source : Calculs basés sur le modèle d'équilibre partiel WITS / SMART. Remarque : comme les simulations WITS-SMART se concentrent sur un marché importateur et ses partenaires exportateurs pour évaluer l'impact d'un changement de tarif, les estimations pour l'Ouganda, le Kenya et l'Éthiopie peuvent être sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les exportations de ces pays vers Soudan du Sud et Somalie.

⁵ L'Afrique de l'Est est définie selon la définition de la CEA, c'est-à-dire comprenant le Burundi, les Comores, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, Madagascar, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Sud-Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda.

⁶ La littérature montre que les secteurs des services sont les principaux bénéficiaires d'une intégration régionale plus poussée. Par exemple, Mayer et al. (2018) ont étudié l'impact du marché unique européen sur la période 1950-2012, et ont constaté que le marché unique augmentait le commerce des services de 58%.

Figure 7 : Part du commerce d'importation intra-Africain des États Membres d'Accords de Libre-Échange



Source : ARIA IX (2019)

Dans la région, l'augmentation du commerce intra-africain sera la plus prononcée dans le secteur manufacturier, qui représente près de 40% (235 millions de dollars) de l'augmentation totale des exportations intra-Africaines, suivi du secteur agricole (aliments et animaux vivants) à 28% (176 millions de dollars). Dans le cas du Burundi, l'augmentation sera également plus prononcée dans le secteur manufacturier, avec les meubles en bois enregistrant la hausse la plus élevée des exportations intra-africaines en termes de valeur absolue. En outre, en termes de variation en pourcentages, les articles ménagers en fer ou acier et les produits animaliers tels que les abats comestibles congelés verront la plus forte hausse des exportations intra-africaines (Tableau 6).

Tableau 6: Evolution des exportations du Burundi par produit, Post ZLECAF

Code du Produit (SH 6)	Description du Produit	Variation du chiffre d'affaires à l'exportation (en milliers de dollars US)	% de variation
940360	Meubles ; en bois, autre que pour le bureau, la cuisine ou la chambre	13	25%
732399	Fer ou acier ; articles de table, de cuisine et autres articles de ménage et leurs parties	6	39%
20690	Abats comestibles congelés de mouton, chèvre, cheval ...	5	37%
611190	Habits et accessoires de vêtements	3	36%
970110	Peintures, dessins et pastels	3	37%

Code du Produit (SH 6)	Description du Produit	Variation du chiffre d'affaires à l'exportation (en milliers de dollars US)	% de variation
970190	Ouvrages d'art ; collages et plaques décoratives similaires	3	29%
940169	Sièges ; avec cadres en bois, non rembourrés	2	35%
853669	Équipements électriques ; fiches et prises de courant, pour une tension n'excédant pas 1000 volts	2	16%
871631	Remorques citernes et semi-remorques citernes	2	24%
940390	Meubles ; les pièces	2	21%

Source : Calculs basés sur le modèle d'équilibre partiel WITS/SMART

Il est également utile d'évaluer la direction prise par les exportations supplémentaires du pays après la libéralisation des droits de douane sur le commerce des marchandises. Pratiquement toute l'augmentation des exportations du Burundi sera destinée au Mali. Le Mozambique est la destination de 11% des exportations suivi de l'Afrique du Sud avec 5% de l'augmentation. En revanche, les résultats suggèrent une chute des exportations Burundaises vers d'autres pays de la CAE. Cela reflète l'inhabilité du modèle d'EP à capturer les effets sur le commerce au-delà de l'élimination des droits de douane pour les pays où les tarifs ont déjà été levés.

Tableau 7: Répartition géographique de l'augmentation des exportations intra-africaines du Burundi, Post ZLECAf

	Valeur (en milliers de dollar US)	Part des exportations totales (%)
Mali	41	106
Mozambique	6	14
Afrique du Sud	3	7
Nigéria	1	4
Zambie	1	2
Cote d'Ivoire	1	1
Ouganda	(1)	-2
Rwanda	(13)	-34

Source : Calculs basés sur le modèle d'équilibre partiel WITS/SMART

La ZLECAf augmentera les importations intra-africaines du Burundi

Les importations en provenance d'autres pays africains augmenteront également à la suite de la mise en œuvre de la ZLECAf. Les estimations de la simulation suggèrent que les importations intra-Africaines de l'Afrique l'Est pourraient augmenter d'environ 1,5 milliard de dollars (16%) par rapport aux importations de l'année de base (voir le tableau ci-dessous). Les importations tanzaniennes en provenance du reste de l'Afrique augmenteraient de 14 millions USD (1%).

Tableau 8: Évolution de la valeur des importations intra-africaines, Post ZLECAf

	Valeur absolue (milliers de dollars US)	Comparé à l'année de base
Afrique de l'Est	1,490,406	16%
R.D. Congo	1,079,372	32%
Ethiopie	166,680	21%
Madagascar	77,119	25%
Kenya	68,159	5%
Ouganda	31,318	3%
Djibouti	18,144	35%
Rwanda	16,361	2%
Tanzanie	14,053	1%
Erythrée	8,947	6%
Comores	4,302	8%
Seychelles	3,065	3%
Burundi	2,885	2%

Source : Calculs bases sur le modèle d'équilibre partiel WITS/SMART

La ZLECAf mènera à la création d'échange

La création d'échanges commerciaux pour les producteurs du pays dans le cadre de l'accord reflète le déplacement, dû à la réduction des tarifs, de producteurs inefficaces (coûts élevés) avec des fournisseurs plus efficaces des mêmes biens sur le marché continental nouvellement formé, tandis que le détournement d'échanges reflète le déplacement des producteurs efficaces (à faibles coûts) en dehors du bloc régional, avec les plus inefficaces à l'intérieur. La balance nette entre ces deux effets est une question empirique - il a été constaté que certains projets d'intégration régionale créaient des échanges nets et d'autres détruisent les échanges nets (Viner, 1965 ; Bhagwati, 1993a, 1993b). Les résultats indiquent que, contrairement à la supposition d'auteurs tels que Thirlwall (2011), l'impact net de la ZLECAf créera un commerce et ne détournera pas au Burundi (Tableau 9).

Tableau 9 : Effets de la réforme de l'accord sur la création et le détournement des échanges (en millions de dollars US), Post ZLECAf

	Création d'échange (millions de dollars)	Détournement d'échange (millions de dollars)	Effet net (millions de dollars)
Afrique de l'Est	1,253	219	1,034
R.D. Congo	986	93	893
Ethiopie	114	53	60
Madagascar	57	20	38
Kenya	40	28	12
Ouganda	19	13	7
Djibouti	14	4	10
Tanzanie	11	3	8
Rwanda	7	4	3
Burundi	2	1	1
Erythrée	2	0.5	1
Comores	1	1	0
Seychelles	0.03	0.001	0.03

Source : Calculs basés sur le modèle d'équilibre partiel WITS/SMART

4. Conclusions

Dans cette étude, nous nous sommes focalisés sur les effets de la ZLECAf sur le Burundi en utilisant un modèle d'équilibre partiel (EP). Bien que les données sur le Burundi ne figurent pas dans la base de données GTAP utilisée pour les analyses avec le modèle d'équilibre général calculable (EGC), nous avons tout de même trouvé utile de porter un regard sur les résultats de ce modèle pour l'Afrique de l'Est en tant que bloc régional. Ces résultats sont examinés aussi à titre de comparaison avec ceux obtenus par le modèle d'équilibre partiel. Malgré le fait que ces deux modèles aient pu donner des retombées différentes en termes d'ampleur des effets (en raison des hypothèses et des sources de données différentes considérées), les deux modèles étaient cohérents en termes de direction des effets. Selon l'étude, la libéralisation tarifaire prévue dans le cadre de l'Accord stimulera le commerce intra-africain de produits manufacturés dans la sous-région en général et aussi au Burundi. Cela s'avère important pour la transformation structurelle et s'engage dans la même lignée que les objectifs d'industrialisation énoncés dans l'instrument Burundi Vision 2025 et le Programme National de Développement du Burundi 2018-2027.

Même si les chiffres obtenus par nos simulations semblent minimes, il serait erroné de sous-estimer les bénéfices potentiels de la ZLECAf pour le pays. En effet, certaines limitations du modèle utilisé sont à la base des résultats modestes obtenus. Nous pouvons citer entre autres : (i) l'incapacité à prévoir l'émergence de nouvelles activités ou de nouveaux échanges⁷ et; (ii) la négligence des avantages tirés du commerce des services⁸. De ce fait, il serait préjudiciable de négliger les impacts que notre modélisation ne révèle pas, tels que le renforcement de la sécurité alimentaire, l'amélioration des perspectives de diversification des exportations, la stimulation de la compétitivité des entreprises et des producteurs nationaux et la facilitation de leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Cependant, le pays a besoin de certaines mesures pour tirer pleinement parti de la ZLECAf:

- **Importance pour la CAE d'approcher les négociations et la mise en œuvre de la ZLECAf en tant que bloc**

En tant que marché commun doté d'un tarif extérieur commun, il est essentiel que les six États membres de la CAE agissent comme un bloc en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre de l'Accord. En adoptant une position commune, les pays membres éviteraient de compromettre la viabilité de l'union douanière déjà existante.

- **S'appuyer sur les atouts du pays pour profiter au mieux de l'Accord**

Le Burundi dispose de nombreux atouts dont il pourrait tirer davantage parti au cours de la mise en œuvre, notamment sa situation géographique au cœur de la région et le lac Tanganyika. En effet, se situant au carrefour de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Centrale et au centre de la région des Grands-Lacs, le pays pourrait représenter la plaque tournante de la sous-région reliant la partie australe du continent via le Corridor Sud vers Durban en Afrique du Sud, l'Océan Atlantique par le chemin de fer via Kalémie en RDC vers le port de Matadi, l'Océan Indien par le Corridor Nord vers Mombassa et par le Corridor Central vers Dar- Es-Salaam (Vision Burundi 2025, 2011 : 62). De plus le développement des 650 km du lac Tanganyika, dont une dizaine de ports pourraient en faire un pôle interrégional. À cet égard,

⁷ Les modèles d'équilibre partiel et général sont incapables de prévoir l'émergence de nouveaux secteurs ou d'échanges de produits là où il n'en existait pas auparavant. En effet, il est impossible de prévoir que les catégories de produits pour lesquelles il n'existe pas de flux d'échanges bilatéraux deviennent non nulles après l'introduction de droits nuls (FMI, 2019: 57).

⁸ Cela en raison du manque de données sur le commerce bilatéral des services et des tarifs et de la difficulté à estimer cette composante

la rénovation du port de Bujumbura redynamisera les échanges commerciaux, en particulier entre les pays de la sous-région tels que la RDC, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

- **Tirer profit des concessions accordées aux Pays Moins Développés (PMD)**

La ZLECAf a fait certaines concessions pour le groupe des pays africains moins développés dont le Burundi fait parti. Cela inclut entre autres, l'emploi du temps de libéralisation des droits de douane sur les produits non sensibles et sensibles qui s'étend sur une période plus longue pour les pays moins développés. Le pays doit alors utiliser ces concessions à bon escient pour lui donner plus d'espace politique.

- **Explorer les nouveaux instruments de financement pour assister dans la mise en œuvre de l'Accord**

La Facilité d'ajustement de la ZLECAf, un instrument de financement d'un milliard de dollars, a été lancée par la Banque Africaine d'Exportation et d'Importation (Afreximbank) en tant que contribution au processus d'intégration du commerce régional. Les fonds aideront également les petits Etats participants à surmonter les déséquilibres budgétaires initiaux pouvant résulter de la mise en œuvre et les aideront à renforcer leurs capacités. Le Burundi devrait par conséquent explorer les modalités de ce nouvel instrument de financement pour pouvoir se positionner à la tête des pays récepteurs.

- **Développer une politique gouvernementale soutenant la diversification de l'économie burundaise**

Enfin, le Burundi est encore fondamentalement une économie basée sur l'agriculture. Toutefois, le pays a beaucoup de potentiel dans les secteurs de la fabrication légère et, tout particulièrement, des services. Avec l'aide de la ZLECAf, la politique de nationale de développement qui met en exergue les secteurs prioritaires et les mesures visant à relever les défis auxquels sont confrontées les exportations de marchandises et de services devrait viser à faire de Bujumbura une plaque tournante très importante pour la sous-région.

Bibliographie

Burundi. (2011). *Vision Burundi 2025*. Disponible à : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/gui147383.pdf>

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). (2017). *Burundi Situation Report – December 2016*. Disponible à : <http://www.fao.org/resilience/resources/resources-detail/en/c/456375/>

Fosu, A. K. (1990). *Exports and Economic Growth: The African Case*. *World Development* 18 (6): 831 – 835.

_____ (1996). *Primary Exports and Economic growth in Developing Countries*. *World Economy* 19(4):466-475.

_____ (2002). *The Global Setting and African Economic Growth*. *Journal of African Economies*, 10(3): 282-310.

Harvard University (2019). *Atlas of economic complexity*. Disponible à : <http://atlas.cid.harvard.edu/>

Hausmann, R., Hwang, J., & Rodrik, D. (2007). *What you export matters*. *Journal of economic growth*, 12(1), 1-25.

Imbs, J. and Wacziarg, R. (2003). *Stages of Diversification*. *American Economic Review*, 93(1), 63-86.

International Monetary Fund (IMF). (2019). *Sub-Saharan Africa Regional Economic Outlook: Recovery Amid Elevated Uncertainty*. Available at: <https://www.imf.org/en/Publications/REO/SSA/Issues/2019/04/01/sreo0419>

Maur, J. C., and Shepherd, B. (2015). *Connecting Food Staples and Input Markets in West Africa*. Washington, DC: World Bank.

Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et Union Africaine (UA). (2018). *La Zone de libre-échange continentale africaine – Questions et réponses*. Disponible à : <https://www.uneca.org/fr/publications/la-zone-de-libre-%C3%A9change-continentale-africaine-questions-et-r%C3%A9ponses>

PND Burundi. (2018). *Plan National de Développement du Burundi 2018-2027*. Disponible à : <http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2018/08/PND-Burundi-2018-2027-Version-Finale.pdf>

United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD). (2016). *African Continental Free Trade Area: Developing and strengthening Regional Value Chains in Agricultural Commodities and Processed Food Products*. Available at: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/webditc2016d4_en.pdf

United Nations Economic Commission for Africa (UNECA). (2019a). *Making the Case for the African Continental Free Trade Area: An Assessment for Eastern Africa*. Forthcoming

_____ (2019b). *Assessing Regional Integration in Africa (ARIA) IX*. Available at: <https://www.uneca.org/publications/assessing-regional-integration-africa-aria-ix>